



Institut des Comptes nationaux

Analyse des prix

Rapport semestriel 2022 de l'Institut des comptes nationaux

Evolution de l'inflation en Belgique et dans les pays
voisins au premier semestre 2022

Observatoire des prix

Rapport semestriel 2022 de l'Institut des comptes nationaux

En raison de la très forte hausse des prix de l'énergie, l'inflation totale a atteint un niveau record en Belgique. L'inflation des produits alimentaires, des services et des biens industriels continue d'augmenter d'un trimestre à l'autre

Au deuxième trimestre 2022, l'inflation totale, mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), s'est établie à 9,9 % en moyenne en Belgique. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis le début des calculs en 1997 selon la méthodologie d'Eurostat. À partir du deuxième semestre de 2021, l'inflation totale en Belgique a continué d'augmenter chaque trimestre.

Le niveau élevé de l'inflation totale s'explique par la forte hausse des prix des produits énergétiques (en moyenne +64,3 % au deuxième trimestre). Presque deux tiers de l'inflation totale en Belgique sont dus à l'inflation de l'énergie.

Toutefois, depuis la fin de l'année 2021, l'inflation augmente également pour tous les autres groupes de produits. Au deuxième trimestre, l'inflation était déjà de 6,5 % pour les produits alimentaires, de 3,6 % pour les services et de 3,4 % pour les biens industriels. La hausse des prix à la consommation fin de l'année dernière était en grande partie la conséquence du net redressement de l'économie après les confinements¹, alors que les chaînes d'approvisionnement internationales étaient encore perturbées. Avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, les problèmes d'approvisionnement de certaines matières premières et matériaux se sont ensuite accentués.

Par conséquent, l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'inflation des produits alimentaires non transformés et des produits énergétiques, a aussi augmenté pour atteindre 4,2 % en moyenne au deuxième trimestre 2022.

Evolution récente de l'inflation sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2021 | | | 2022 | | 2022 – II | | | Contri- bution 2022T1 ¹ | Contri- bution 2022T2 ¹ | Poids ² |
|--|------|-------|------|------|------|------|------|------|-----------|------|------|--|--|--------------------|
| | | | | II | III | IV | I | II | avr | mai | juin | | | |
| Énergie | -0,8 | -11,0 | 22,4 | 18,3 | 24,6 | 47,7 | 65,9 | 64,3 | 62,9 | 65,5 | 64,6 | 6,16 | 6,09 | 10,7 |
| Produits alimentaires | 1,3 | 2,6 | 0,9 | 0,2 | 0,8 | 2,0 | 4,2 | 6,5 | 5,0 | 6,4 | 8,1 | 0,97 | 1,49 | 22,2 |
| Produits alimentaires transformés | 1,7 | 2,1 | 1,7 | 1,1 | 1,7 | 2,9 | 4,4 | 6,7 | 5,2 | 6,6 | 8,3 | 0,82 | 1,23 | 17,8 |
| Produits alimentaires non transformés ^a | -0,4 | 4,7 | -2,2 | -3,1 | -2,8 | -1,5 | 3,2 | 5,6 | 4,1 | 5,5 | 7,1 | 0,15 | 0,26 | 4,4 |
| Biens et services | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,0 | 1,2 | 2,1 | 3,0 | 3,5 | 3,3 | 3,4 | 3,7 | 1,98 | 2,35 | 67,0 |
| Services | 1,8 | 1,8 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | 2,3 | 2,9 | 3,6 | 3,4 | 3,5 | 3,8 | 1,16 | 0,92 | 39,9 |
| Biens industriels non-énergétiques | 1,0 | 0,7 | 0,8 | 0,4 | 1,0 | 1,6 | 3,0 | 3,4 | 3,2 | 3,3 | 3,6 | 0,82 | 1,43 | 27,2 |
| Inflation sous-jacente^b | 1,6 | 1,5 | 1,4 | 1,1 | 1,3 | 2,2 | 3,3 | 4,2 | 3,7 | 4,1 | 4,7 | 2,80 | 3,58 | 84,9 |
| p.m. Indice santé ^c | 1,5 | 1,0 | 2,0 | 0,9 | 2,1 | 4,5 | 7,5 | 8,3 | 7,8 | 8,3 | 8,7 | | | |
| Inflation totale | 1,2 | 0,4 | 3,2 | 2,4 | 3,3 | 6,4 | 9,1 | 9,9 | 9,3 | 9,9 | 10,5 | 9,11 | 9,93 | 100,0 |

Sources: CE, SPF Economie, Statbel.

^a Fruits, légumes, viande et poisson. ^b Mesurée sur la base de l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques. ^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

¹ Contribution à l'inflation totale (en point de pourcentage), ² p.m. Poids en 2022 (en %).

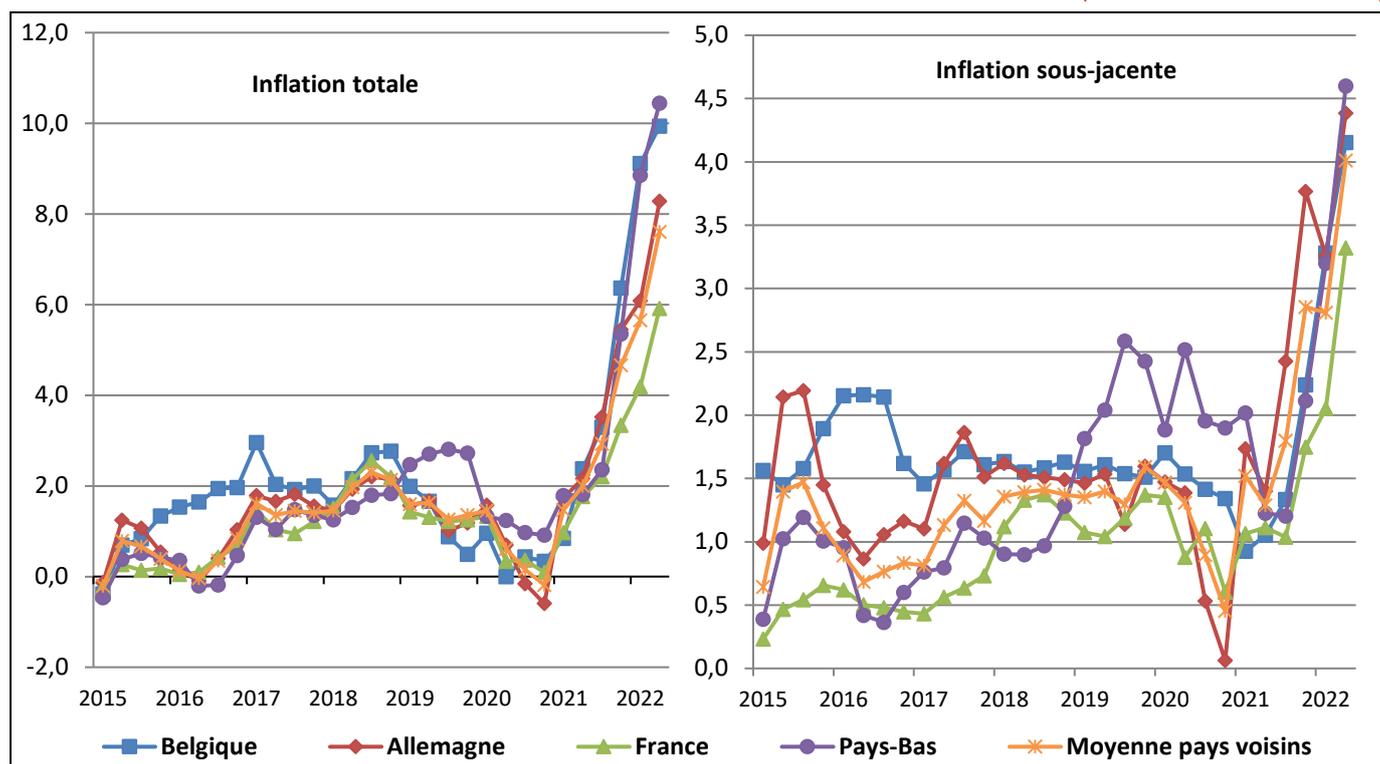
Dans les principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) également, l'inflation totale a commencé à augmenter fortement à partir de la mi-2021 et a atteint, au deuxième trimestre 2022, les niveaux les plus élevés depuis le début des mesures. D'ailleurs, dans tous les pays, des mesures ont été prises pour alléger la facture énergétique des ménages, sans

¹ Malgré le fait que des mesures restrictives étaient à nouveau en vigueur en Belgique à partir du 27 novembre 2021 dans certains secteurs (comme l'heure de fermeture pour l'horeca, et la fermeture des boîtes de nuit et dancings). À partir du 18 février 2022, le baromètre corona est passé en code orange, supprimant ainsi notamment l'heure de fermeture obligatoire dans l'horeca. À partir du 7 mars, le baromètre est passé en code jaune, supprimant ainsi toutes les restrictions dans l'horeca, les magasins et le secteur événementiel.

quoi l'inflation totale aurait été encore plus élevée. Alors que l'inflation totale aux Pays-Bas (10,4 %) est encore plus élevée qu'en Belgique (9,9 %), elle est nettement plus faible en Allemagne (8,3 %) et surtout en France (5,9 %). Les écarts d'inflation totale sont principalement dus à un écart d'inflation de l'énergie: aux Pays-Bas, cette inflation de l'énergie, comme l'inflation totale, était encore plus élevée qu'en Belgique, alors qu'en France et en Allemagne, elle était beaucoup plus faible. En ce qui concerne ces deux derniers pays, cela peut s'expliquer notamment par la répercussion plus fortement des prix de gros dans les prix à la consommation de l'énergie en Belgique (par exemple, en raison de la part plus faible de la composante fixe - taxes et/ou prélèvements - dans le prix à la consommation du gasoil de chauffage et du gaz naturel). Les variations de prix des matières premières ont donc un impact plus important sur les prix de l'énergie en Belgique pour les ménages, tant à la baisse qu'à la hausse comme maintenant.

Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)

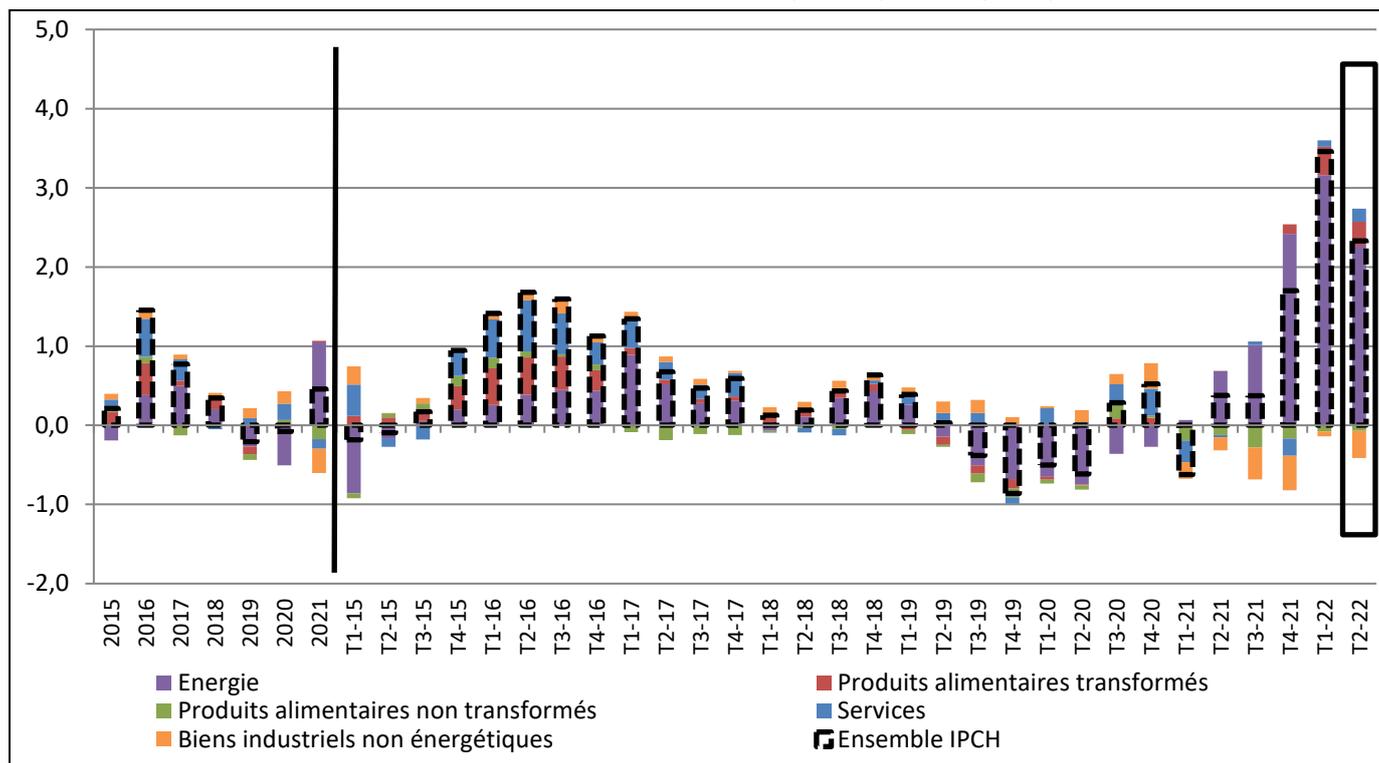


Sources: CE, SPF Economie, Statbel.

Il est important de noter que l'inflation sous-jacente en Belgique (4,2 %) au deuxième trimestre n'était pas plus élevée qu'en Allemagne (4,4 %) et qu'aux Pays-Bas (4,6 %). Seule la France enregistrait une inflation sous-jacente inférieure (3,3 %) à celle de la Belgique. Par rapport à l'Allemagne et aux Pays-Bas, l'inflation des produits alimentaires et des biens industriels était nettement plus faible en Belgique. Par rapport à la France, la Belgique a enregistré une inflation plus élevée, principalement pour les produits alimentaires.

Contribution de chaque groupe de produits à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins

(En point de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources: CE, SPF Economie, Statbel.

Flambée exceptionnelle des prix de l'énergie suite au conflit russo-ukrainien

L'un des principaux moteurs de l'inflation particulièrement élevée ces derniers mois est la hausse importante des prix de l'énergie. Après avoir fortement chuté en 2020 (-11,0 %), l'inflation énergétique n'a cessé d'augmenter durant toute l'année 2021 (22,4 % en moyenne), pour atteindre un niveau d'inflation record de 65,9 % au 1er trimestre 2022. Cette importante inflation énergétique a été engendrée aussi bien par la forte hausse des prix du gaz et de l'électricité que, dans une moindre mesure, celle des combustibles liquides et des carburants. L'accélération de l'inflation énergétique en 2021 était le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs ayant influencé à la hausse les prix de gros sur les marchés des matières premières énergétiques (comme entre autres le retour des cours pétroliers à leur niveau d'avant la crise de 2020, la hausse de la demande suite à la reprise économique, la baisse du niveau des ressources énergétiques disponibles résultants de divers facteurs météorologiques et géopolitiques,...). Depuis février 2022, le conflit russo-ukrainien et les sanctions qui ont suivi contre la Russie ont encore entraîné une nouvelle poussée des prix énergétiques. Au 2ème trimestre 2022, l'inflation s'est cependant légèrement ralentie (64,3 %), suite aux différentes mesures prises par le gouvernement pour alléger la facture énergétique des ménages².

² [Mesures gouvernementales et primes énergie.](#)

Au courant de l'année passée, les différentes mesures prises par le gouvernement peuvent être classées selon l'impact sur la limitation de la progression de l'inflation (sur la base des calculs de Statbel, en ordre décroissant) :

- L'extension du tarif social aux personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (Statut BIM) jusqu'en décembre 2022 compris.
- La baisse temporaire de la TVA sur l'électricité (à partir de mars) et le gaz (à partir d'avril) à 6 % jusqu'en décembre 2022 compris.
- La réduction temporaire de 0,175 € par litre des accises sur le diesel et l'essence jusqu'en décembre 2022 compris.
- L'octroi d'une prime de 225 € pour les ménages se chauffant au gazoil ou au propane en vrac.
- L'octroi d'une prime chauffage de 100 € à tous les titulaires d'un contrat d'électricité pour leur domicile.
- L'octroi d'un chèque énergie d'une valeur de 80 € afin d'aider les ménages les plus précaires.

A impôts indirects inchangés (TVA et accises), l'inflation énergétique aurait été de 81,0% au deuxième trimestre 2022 (au lieu de 64,3%).³

Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2021 | | | 2022 | | 2022 – II | | | Contri- bution 2022T1 ¹ | Contri- bution 2022T2 ¹ | Poids ² |
|--|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|--|--------------------|
| | | | | II | III | IV | I | II | avr | mai | juin | | | |
| Gaz | -5,8 | -13,9 | 39,6 | 17,7 | 44,5 | 94,5 | 141,5 | 121,9 | 135,2 | 126,3 | 105,6 | 24,90 | 21,62 | 22,3 |
| Electricité | 1,6 | -6,4 | 16,2 | 8,9 | 16,7 | 37,2 | 64,4 | 51,0 | 49,7 | 54,4 | 49,0 | 23,35 | 18,13 | 36,1 |
| Combustibles liquides | -1,6 | -28,2 | 36,4 | 52,2 | 45,6 | 68,2 | 68,3 | 104,3 | 94,3 | 101,8 | 115,9 | 8,58 | 13,11 | 10,9 |
| Carburants pour véhicules particuliers | 0,0 | -8,5 | 15,2 | 19,3 | 16,9 | 27,3 | 27,9 | 33,8 | 28,8 | 32,7 | 39,6 | 9,01 | 11,32 | 29,7 |
| Combustibles solides | 2,4 | 3,0 | 1,6 | 1,2 | 1,8 | 1,5 | 3,1 | 10,2 | 9,4 | 10,3 | 11,0 | 0,04 | 0,13 | 1,0 |
| Énergie | -0,8 | -11,0 | 22,4 | 18,3 | 24,6 | 47,7 | 65,9 | 64,3 | 62,9 | 65,5 | 64,6 | 65,88 | 64,31 | 100,0 |

Sources: CE, SPF Economie, Statbel.

¹ Contribution à l'inflation du groupe (en point de pourcentage) ² p.m. Poids 2022 (en %).

Plus précisément, l'évolution à un an d'écart du cours du pétrole en euro, après s'être légèrement ralenti au 1er trimestre 2022, est repartie à la hausse au 2ème trimestre pour atteindre une progression de 84,3 % sur un an. Au 2ème trimestre, le prix d'un baril de pétrole s'est établi en moyenne à 101,8 € (contre 89,4 € au 1er trimestre)⁴. Cette hausse du prix du pétrole ces dernières semaines s'explique notamment par les incertitudes créées en matière d'approvisionnement suite à la décision des pays européens d'interdire les importations de pétrole russe en raison du conflit russo-ukrainien. En outre, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar a encore accentué cette hausse de prix pour un baril de Brent.

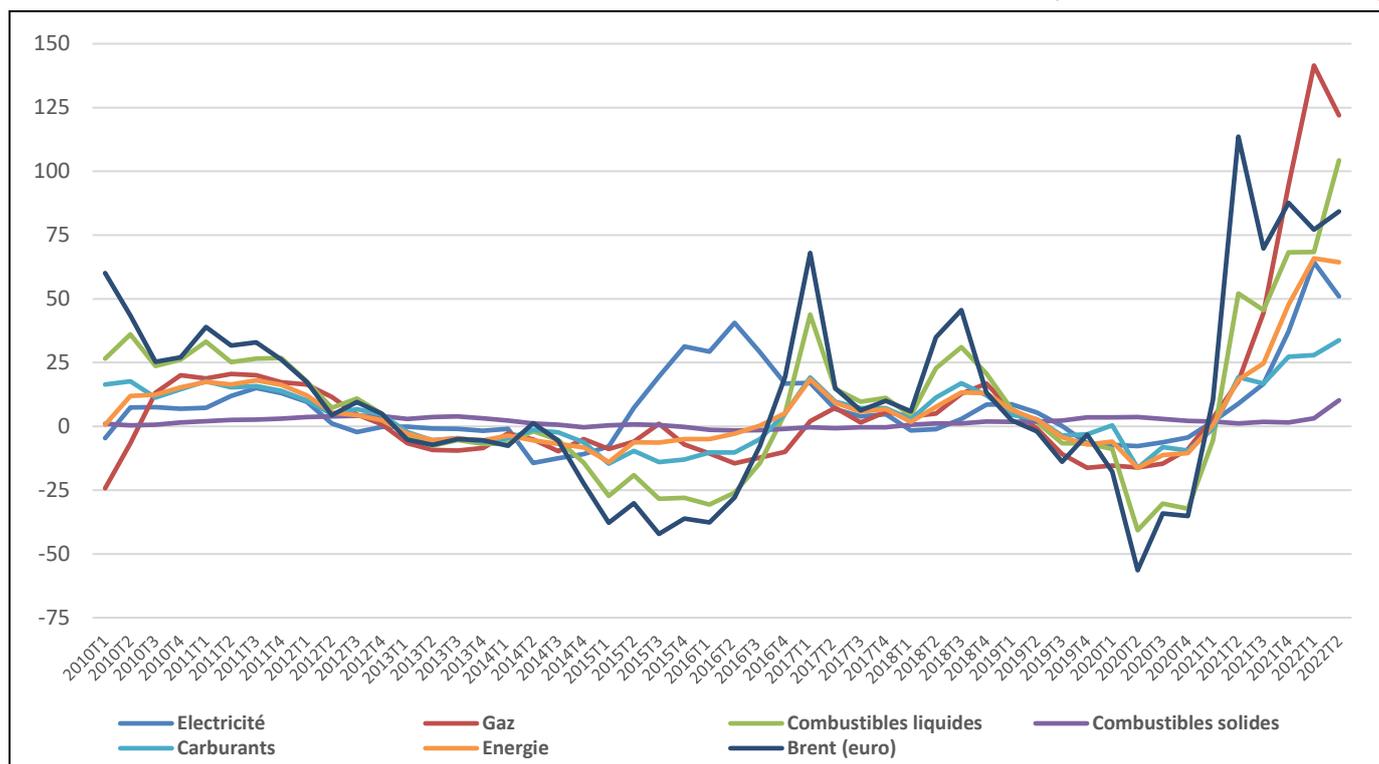
Suite à cette reprise de la hausse du cours moyen du pétrole en euro sur un an, l'inflation du mazout de chauffage, après s'être stabilisée au 1er trimestre 2022, est repartie à la hausse au 2ème trimestre pour atteindre 104,3 %. En ce qui concerne les carburants, l'évolution à un an d'écart est restée plus limitée, et l'inflation s'élevait à 33,8 % au 2ème trimestre 2022.

³ Plus précisément, à impôts indirects inchangés, l'inflation de l'électricité aurait été de 72,2 % (au lieu de 51 %), celle du gaz naturel de 152,7 % (au lieu de 121,9 %) et celle des carburants de 45,2 % (au lieu de 33,8 %).

⁴ Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

Evolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de croissance à un an d'écart)



Sources: Insee⁵, CE, SPF Economie, Statbel.

Le prix à la consommation du gaz naturel a fortement augmenté tout au long de l'année 2021 et a atteint une inflation record au 1er trimestre 2022, soit 141,5 %, en raison principalement de l'augmentation du prix du gaz sur les marchés de gros suite au conflit russo-ukrainien. Au 2ème trimestre 2022, la progression des prix du gaz s'est légèrement ralentie, ramenant l'inflation à 121,9 %, en raison principalement de la baisse temporaire de la TVA à 6 % sur le gaz.

De la même manière que pour le gaz, le prix à la consommation de l'électricité a progressé fortement au cours de l'année 2021 pour atteindre un pic au 1er trimestre 2022 avec une inflation de 64,4 %. Cette augmentation des prix pour l'électricité est due, comme pour le gaz, au conflit russo-ukrainien. En effet, la formation des prix de l'électricité sur les marchés (spot et à terme), repose sur une tarification au coût marginal. Ainsi, l'unité marginale en Europe se rapporte souvent aux centrales à gaz. Or, le coût de production de l'électricité via ce type de centrales est influencé fortement par le prix du gaz. La légère réduction de l'inflation de l'électricité à 51,0 % au 2ème trimestre 2022, reflète la réduction temporaire de la TVA sur l'électricité à 6 %.

Dans les pays voisins, les prix de l'énergie ont également progressé fortement depuis le début 2021 et particulièrement aux Pays-Bas, où l'inflation de l'énergie a atteint 69,9 % au 2ème trimestre 2022, soit un niveau supérieur à la Belgique. En Allemagne et en France, l'inflation de l'énergie s'est également continuellement accrue depuis le début 2021 mais dans une moindre mesure qu'en Belgique et qu'aux Pays-Bas. Au 2ème trimestre 2022, elle était de 36,5 % en Allemagne et 29,9 % en France. C'est l'électricité et le gaz qui contribuent le plus à l'écart d'inflation énergétique avec la France et l'Allemagne et, dans une moindre mesure, les combustibles liquides. Cette progression plus rapide, à la hausse comme à la baisse, des prix de l'énergie en Belgique s'explique surtout par la plus forte répercussion des prix de gros de l'énergie sur les prix à la consommation dans notre pays. En effet, en Belgique, la part des contrats variables pour l'électricité et le gaz (avec des ajustements de prix intermédiaires mensuels ou trimestriels) est plus importante que dans les pays

⁵ L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

voisins (où les contrats fixes dominant) et s'adaptent plus vite aux prix de gros. De plus, pour le gaz et les combustibles liquides, en raison du faible niveau des taxes, la composante énergétique pure occupe une part généralement plus importante en Belgique que chez nos voisins dans le prix final proposé aux consommateurs. Ces prix réagissent donc plus fortement aux évolutions des prix des matières premières. En France, la hausse des prix de gros du gaz et de l'électricité n'est répercutée que partiellement sur les ménages (la hausse des tarifs réglementés d'électricité étant bloquée à 4% TTC et celle du gaz au niveau d'octobre 2021).

Les prix des produits alimentaires connaissent une inflation très importante, en particulier le pain et les céréales, les huiles et les produits laitiers dont le cours des matières premières agricoles montre une progression historique

Depuis janvier 2022, l'inflation des aliments est très élevée et connaît une progression à la hausse de mois en mois. En juin, l'inflation a atteint 8,1 %, c'est-à-dire la plus forte inflation mensuelle jamais enregistrée selon la méthodologie d'Eurostat. L'inflation trimestrielle atteint 6,5 %, c'est-à-dire également une inflation record (avec celle du troisième trimestre 2008).

Cette inflation est principalement tirée par l'évolution des prix des aliments transformés, pour lesquels l'inflation de juin a atteint 9,3 % (tabac et alcool exclus), avec une inflation trimestrielle de 7,6 %. L'inflation mensuelle pour ces produits est en progression constante depuis un an. Bien que moins forte, l'inflation des prix pour les produits non transformés est également élevée (5,6 % pour le deuxième trimestre 2022).

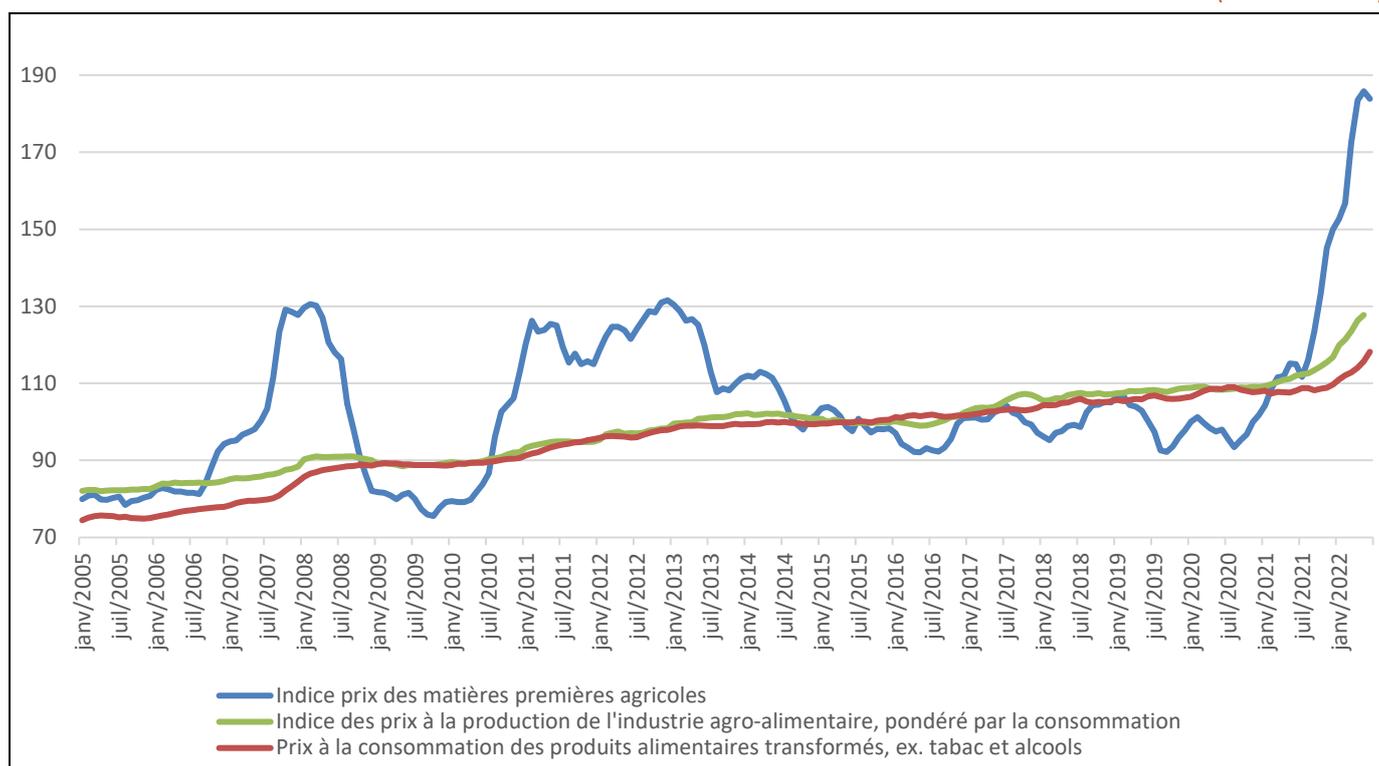
Parmi les produits alimentaires transformés, ce sont les huiles et graisses, le pain et les céréales, le café, thé et cacao, et les produits laitiers qui connaissent l'inflation la plus forte. En ce qui concerne les huiles et graisses, l'inflation est supérieure à 10 % depuis le mois de février. Elle atteint 20,5 % en juin, ce qui est la plus forte inflation mensuelle jamais enregistrée. Les prix à la consommation sont tirés vers le haut par la forte croissance des prix des matières premières, et en particulier de l'huile de palme (notamment à cause des limitations récentes d'exportation par l'Indonésie), de l'huile de soja (dont le prix est en partie lié à celui du pétrole, via les agrocarburants), de l'huile de tournesol (à cause de la guerre en Ukraine), et de l'huile d'olive.

Le pain et les céréales montrent aussi une évolution rapide des prix vers le haut. Les prix ont commencé à grimper en décembre 2021 et atteignent un record en juin de cette année. En 6 mois, les prix ont progressé de 7,7 %. L'inflation a atteint 10,6 % en juin. Cette hausse correspond à l'envolée du cours des céréales sur les marchés mondiaux et européens (hausse due à des conditions climatiques difficiles - notamment automne et hiver secs aux USA et en Europe et sécheresse en Inde qui prédisent des mauvaises récoltes; et ensuite à la guerre en Ukraine - ports de la Mer Noire bloqués, destruction des stocks ukrainiens, incertitudes sur les récoltes futures en Ukraine), mais aussi à la hausse du prix de l'énergie.

C'est la même évolution pour les produits laitiers, dont l'inflation atteint 11,4 % en juin. Cette hausse correspond à la progression des prix des produits industriels (fromagers et poudre de lait) et du lait cru, dans un contexte de compression de la production européenne de lait. Avec la forte hausse du coût des intrants agricoles, les éleveurs sont incités à orienter leurs vaches laitières les moins productives vers l'abattage, ce qui comprime l'offre de lait.

Du côté des boissons, la hausse du cours du café sur le marché mondial (+73 % depuis un an) entraîne une forte progression des prix à la consommation du groupe de produits café, thé et cacao (inflation de 12,8 % en juin). La bière aussi connaît une inflation élevée (9,6 % en juin), suite entre autres à la forte hausse du cours des céréales (orge) et de l'énergie.

Globalement, la nette progression vers le haut du prix à la consommation des produits alimentaires transformés suit la hausse des prix des produits industriels, qui elle-même répercute, avec 6 à 7 mois de décalage, la progression du cours des matières agricoles qui a commencé vers la fin 2020.



Source : Statbel, DG Agri et Banque Mondiale.

Du côté des produits alimentaires non transformés, on relève une forte inflation des prix à la consommation de la viande. L'inflation est de plus en plus élevée et atteint 8,4 % en juin. Depuis le début de l'année 2022, les prix ont fortement progressé. La progression de l'inflation est particulièrement élevée pour la viande de volaille (dont les prix ont augmenté aussi fortement depuis le début de l'année), et est aussi notable pour la viande de porc. Ce sont deux secteurs pour lesquels les coûts de production sont dominés par les aliments pour animaux, or ceux-ci connaissent une très forte augmentation des prix à cause de l'envolée du cours des céréales et des cultures oléo-protéagineuses.

En Allemagne et aux Pays-Bas, ces évolutions de prix sont encore plus prononcées. Pour le deuxième trimestre 2022, l'inflation pour les produits alimentaires transformés (hors tabac et alcool) a été de 9,8 % en Allemagne et 8,8 % aux Pays-Bas, contre 7,6 % en Belgique. Par contre, la France se singularise nettement, par une inflation qui demeure moins forte (elle atteint seulement 4,6 % au deuxième trimestre 2022 pour les produits transformés excluant l'alcool et le tabac). Pour les produits non transformés, c'est toutefois en Belgique que l'inflation trimestrielle est restée la plus faible (5,6 % contre 8,8 % pour la moyenne des pays voisins).

Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2021 | | | 2022 | | 2022 - II | | | Contri- bution 2022T1 ¹ | Contri- bution 2022T2 ¹ | Poids ² |
|---|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|--|--------------------|
| | | | | II | III | IV | I | II | avr | mai | juin | | | |
| Pain et céréales | 1,2 | 1,1 | 0,5 | -0,2 | 0,3 | 1,7 | 4,8 | 9,6 | 8,4 | 9,7 | 10,6 | 0,69 | 1,37 | 14,6 |
| Viande | 1,1 | 3,1 | 0,4 | -0,2 | 0,5 | 0,8 | 2,5 | 6,5 | 4,6 | 6,5 | 8,4 | 0,50 | 1,28 | 19,7 |
| Lait, fromage et œufs | 0,5 | 1,7 | 0,2 | -0,4 | -0,3 | 0,8 | 4,2 | 8,7 | 6,1 | 8,6 | 11,4 | 0,38 | 0,78 | 9,0 |
| Tabac | 5,4 | 2,5 | 8,5 | 8,9 | 9,7 | 10,6 | 6,7 | 4,6 | 3,7 | 4,1 | 6,0 | 1,04 | 0,70 | 14,6 |
| Légumes | 2,0 | 3,5 | -2,1 | -4,8 | -2,3 | -0,2 | 3,8 | 5,6 | 4,1 | 5,7 | 6,9 | 0,28 | 0,42 | 7,3 |
| Poisson et fruits de mer | -1,6 | 4,5 | 0,4 | 0,8 | -2,0 | -0,4 | 3,7 | 9,2 | 6,4 | 9,8 | 11,3 | 0,16 | 0,39 | 4,2 |
| Boissons alcoolisées | 0,4 | 2,6 | 0,6 | -0,4 | 0,3 | 1,0 | 2,2 | 3,7 | 2,1 | 3,3 | 5,7 | 0,25 | 0,39 | 9,4 |
| <i>Bière</i> | -1,0 | 3,2 | 0,8 | -0,7 | -0,1 | 1,0 | 4,6 | 7,1 | 4,9 | 6,9 | 9,6 | 0,16 | 0,21 | 3,2 |
| <i>Vins</i> | 1,3 | 2,5 | 0,4 | -0,6 | 0,4 | 0,8 | 1,0 | 2,4 | 0,6 | 2,0 | 4,5 | 0,07 | 0,16 | 5,5 |
| <i>Spiritueux</i> | -0,2 | 1,2 | 1,2 | 0,4 | 1,0 | 1,6 | 1,8 | 2,3 | 1,5 | 2,0 | 3,5 | 0,02 | 0,02 | 0,1 |
| Boissons non alcoolisées | -0,1 | 1,3 | -0,8 | -1,9 | -1,6 | 0,1 | 3,5 | 6,4 | 5,1 | 6,3 | 7,7 | 0,21 | 0,38 | 6,0 |
| <i>Eaux minérales, boissons rafraî- chissantes et jus</i> | 0,2 | 1,5 | -0,8 | -1,8 | -1,4 | 0,0 | 2,9 | 5,2 | 4,2 | 4,9 | 6,5 | 0,14 | 0,25 | 4,9 |
| <i>Café, thé et cacao</i> | -1,6 | 0,7 | -0,9 | -2,2 | -2,2 | 0,4 | 6,1 | 11,5 | 9,1 | 12,6 | 12,8 | 0,07 | 0,13 | 1,1 |
| Huiles et graisses | 0,3 | 1,0 | 1,5 | -0,1 | 1,0 | 4,1 | 11,2 | 16,7 | 12,6 | 16,8 | 20,5 | 0,17 | 0,25 | 1,6 |
| Sucre, confiture, chocolat | 0,7 | 1,9 | 0,4 | -0,3 | -0,3 | 0,9 | 3,4 | 4,8 | 4,4 | 4,2 | 5,7 | 0,18 | 0,25 | 5,3 |
| Produits alimentaires n.c.a. | -0,1 | 1,0 | -0,4 | -1,2 | -0,7 | 0,5 | 3,5 | 6,4 | 4,7 | 6,4 | 7,9 | 0,11 | 0,19 | 3,0 |
| Fruits | -1,3 | 8,0 | -6,5 | -7,0 | -7,2 | -4,3 | 3,3 | 0,9 | 0,5 | 0,4 | 1,8 | 0,18 | 0,07 | 5,3 |
| Produits alimentaires | 1,3 | 2,6 | 0,9 | 0,2 | 0,8 | 2,0 | 4,2 | 6,5 | 5,0 | 6,4 | 8,1 | 4,16 | 6,46 | 100,00 |
| <i>Produits alimentaires transformés</i> | 1,7 | 2,1 | 1,7 | 1,1 | 1,7 | 2,9 | 4,4 | 6,7 | 5,2 | 6,6 | 8,3 | 3,52 | 5,32 | 80,2 |
| <i>Produits alimentaires non transformés</i> | -0,4 | 4,7 | -2,2 | -3,1 | -2,8 | -1,5 | 3,2 | 5,6 | 4,1 | 5,5 | 7,1 | 0,64 | 1,13 | 19,8 |

Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

¹ Contribution à l'inflation du groupe (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2022 (en %).

Nouvelle hausse de l'inflation des services et des biens industriels non énergétiques (BINE)

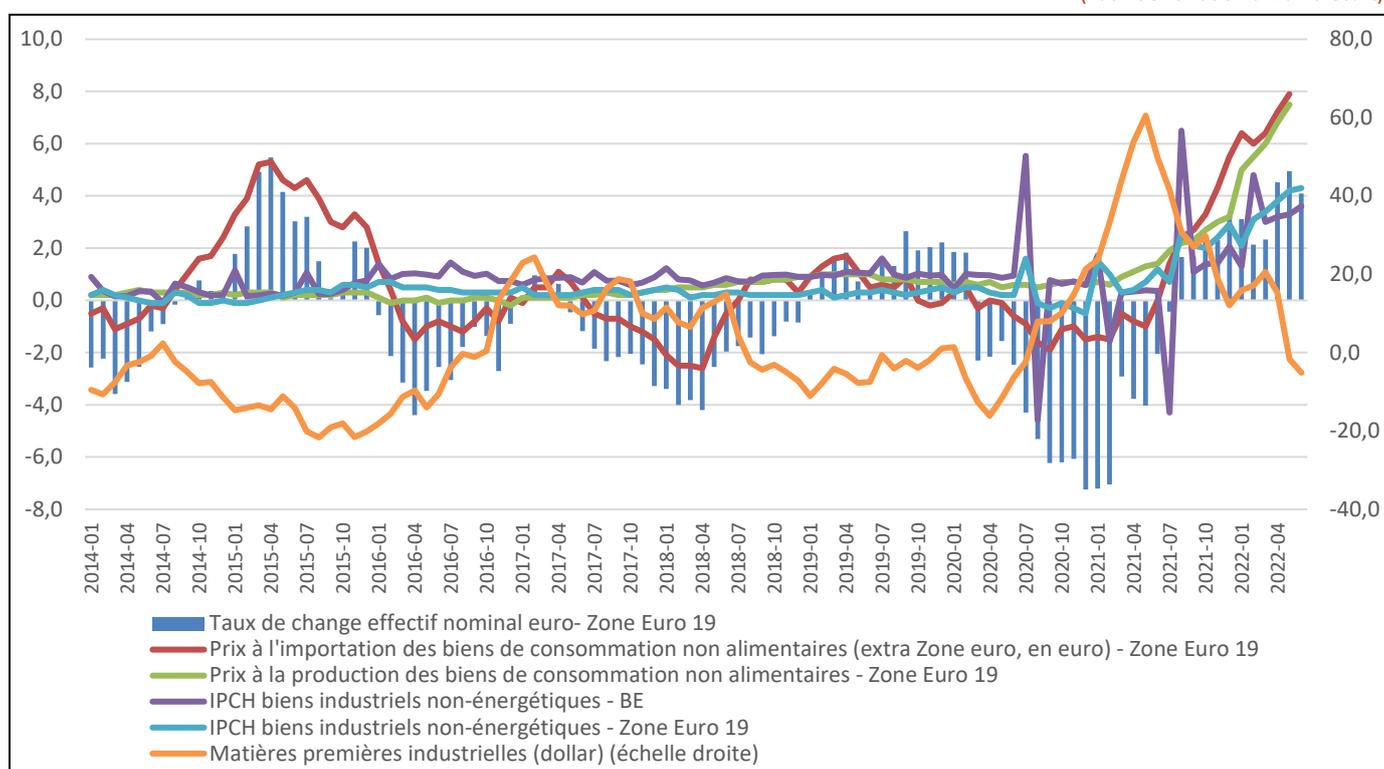
Le rythme de progression des prix des **services** s'est accéléré au premier semestre 2022 de 2,3% au quatrième trimestre 2021 à 3,6 % au deuxième trimestre 2022, soit le niveau le plus élevé jamais observé depuis la publication de l'IPCH en 1997. Cette accélération du rythme de progression des prix des services est principalement due à la hausse de l'inflation des restaurants et cafés (de 3,3% en moyenne au quatrième trimestre 2021 à 5,0 % au deuxième trimestre 2022), des hébergements (hôtels ou parcs de vacances, de 4,2% au quatrième trimestre 2021 à 16,5 % au deuxième trimestre 2022) et des soins corporels (par exemple les salons de coiffure, 0,6% au quatrième trimestre 2021, 4,8 % au deuxième trimestre 2022). L'accélération de l'inflation de ces catégories s'explique par la relance de l'économie qui a accompagné la hausse des prix après les confinements. Par ailleurs, l'augmentation de l'indice de santé et les dépassements correspondants de l'indice pivot ont un impact sur les coûts de la main-d'œuvre. Cela affecte particulièrement l'évolution des prix dans les services, pour lesquels les coûts de la main-d'œuvre représentent près de 40 % des coûts de production⁶. Outre la hausse des salaires, l'augmentation de l'indice santé a également provoqué une hausse de l'indexation des loyers. Les loyers d'habitation réels ont enregistré une inflation de 3,1 % au deuxième trimestre 2022, contre une inflation de 2,3 % au dernier trimestre 2021. Cette catégorie a donc également contribué à l'accélération de l'inflation des services.

⁶ Voir le chapitre II du rapport annuel 2016 de l'Observatoire des prix.

Le rythme de progression des prix du groupe des **biens industriels non énergétiques** (BINE) s'élevait à 3,4 % en moyenne au deuxième trimestre 2022, soit le taux d'inflation le plus élevé jamais enregistré pour cette catégorie. Au quatrième trimestre 2021, l'inflation de ce groupe de produits était encore de 1,6%. Cette hausse de l'inflation des BINE résulte principalement d'un déséquilibre entre l'augmentation de la demande et les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale (entre autres, pénuries de main-d'œuvre dues à l'épidémie de coronavirus ou aux mesures sanitaires dans les ports maritimes mondiaux et chez les producteurs). La guerre entre la Russie et l'Ukraine entraîne également une hausse des prix de l'énergie et de certains métaux, ce qui a un impact sur les coûts d'intrants des biens industriels non énergétiques. L'évolution des prix à la consommation des biens industriels non énergétiques s'explique par l'évolution des prix aux stades de production sous-jacents. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la transmission des prix dans la chaîne de production des biens industriels. L'inflation des cours internationaux des matières premières (bois, autres matières premières, métaux et minéraux, en dollars) a diminué ces derniers mois pour atteindre en juin 2022 une inflation négative de 5,1 %. Toutefois, ces récentes baisses des prix des matières premières ne se sont pas encore répercutées sur le reste de la chaîne. En plus, les cours internationaux des matières premières sont exprimés en dollars, de sorte que la dépréciation de l'euro par rapport au dollar annule les baisses de prix des matières premières. Les taux de variation en glissement annuel des indices des prix à la production des biens industriels et des biens de consommation hors produits alimentaires continuent d'augmenter au cours des premiers mois de 2022.

Pression sur les prix dans la chaîne de production des biens industriels non énergétiques¹

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources: Banque mondiale, CE, BCE.

¹ Une valeur positive du taux de change effectif nominal indique une dépréciation de l'euro et une valeur négative indique une appréciation de l'euro.

Les biens industriels non énergétiques qui ont contribué le plus à l'inflation de ce groupe de produits sont l'achat de véhicules privés (7,7 % au deuxième trimestre 2022, les voitures d'occasion en particulier ont fortement augmenté, mais aussi les voitures neuves, en raison d'une pénurie de puces) et les meubles (5,4 % au deuxième trimestre 2022). Ces biens sont également en grande partie responsables de la hausse de l'inflation des biens non énergétiques.

Dans les pays voisins, l'inflation des services au deuxième trimestre 2022 était inférieure à celle de la Belgique (2,6 % en Allemagne, 3,2 % en France et 3,0 % aux Pays-Bas contre 3,6 % en Belgique). L'inflation plus élevée en Belgique est principalement due aux catégories des loyers d'habitation réels, des services hospitaliers et des restaurants et cafés (aussi en raison du poids plus élevé dans le panier de consommation belge). Le rythme de progression des prix des biens industriels non énergétiques a également fortement augmenté dans les pays voisins au deuxième trimestre 2022. En effet, celui-ci est plus élevé dans les trois pays voisins qu'en Belgique (3,4 % en France et en Belgique, mais 5,3 % aux Pays-Bas et 5,5 % en Allemagne). Le groupe des vêtements et chaussures est en grande partie responsable du taux d'inflation plus faible des biens industriels non énergétiques en Belgique.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise: 0314.595.348

 0 800 120 33 (numéro gratuit)

 <https://economie.fgov.be>

Éditeur responsable :

Séverine Waterbley
Présidente du Comité de Direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Plus d'informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Peter Van Herreweghe
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Tél. : +32 2 277 83 96
E-mail: Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Version internet



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be